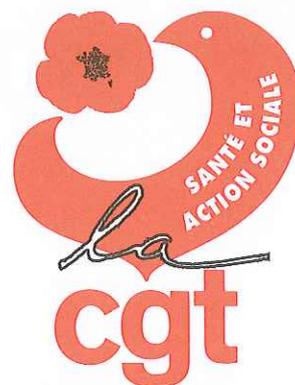


# Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) - E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

## **Salaires, Protection sociale, Retraites :**

### **Quand on vous dit que tout est lié !**

Le Gouvernement entame des discussions pour défendre «l'avenir de nos retraites».

Les solutions envisagées et annoncées passeraient obligatoirement par l'allongement de la durée de cotisation (= Recul de l'âge de départ avec retraite à taux plein) et/ou par une augmentation du taux des cotisations sociales (= Perte de revenus pour les salarié-es).

Aucun spécialiste «bien en cour» dans la période n'envisage que les solutions au financement des retraites et de toute la protection sociale (maladie, allocations familiales...) ne puissent passer par l'augmentation des salaires sur la base d'un SMIC à 1 700 € bruts, ni par la suppression des exonérations fiscales des patrons, qui favorisent les bas salaires.

Autant de raisons pour faire du 15 juin une grande journée de lutte pour :

- ⇒ **des emplois et des qualifications reconnues,**
- ⇒ **des salaires plus élevés,**
- ⇒ **un grand Service public de la Santé et de l'Action Sociale !**

Numéro

2013/14

Mardi 21 mai 2013



## SOMMAIRE

- ✓ Tract catégorie C mobilisation  
15 juin 2013 p. 2 - 3
- ✓ Tract Psychiatrie mobilisation  
15 juin 2013 p. 4
- ✓ Tract Retraité-es mobilisation  
15 juin 2013 p. 5
- ✓ Compte-rendu de la CNP de  
négociation du 12/04/2013 p. 6
- ✓ Prévention Spécialisée p. 7-8

Périodicité : Hebdomadaire  
N° 2013/14 - Mardi 21 mai 2013

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé  
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

**FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE**

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22

## CATEGORIE C : LES SALAIRES DE LA HONTE



Une fois encore après l'augmentation du SMIC au 1er janvier, et suite à la parution du décret 2013-33 du 10 janvier 2013, l'indice minimum de la fonction publique hospitalière est relevé de l'indice 308 à l'indice 309 (donc + 4,63 €, soit un salaire brut de 1430,76 €). Un cadeau de quelques centimes au-dessus du SMIC, qui est de 1430,22 € bruts mensuels !

## C'EST SCANDALEUX !!!

**Cette décision a pour effet, une fois de plus, de tasser les échelles de rémunération des catégories C !**

**1<sup>er</sup> exemple :** AEQ, ASHQ, Agent Administratif de l'échelle 3, il n'y a qu'un seul point d'indice à chaque changement d'échelon, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup> échelon = 28 € pour 18 ans d'ancienneté

**2<sup>e</sup> exemple :** OPQ, AS, AP de l'échelle 4, il n'y a plus qu'un seul point d'indice à chaque changement d'échelon, du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup> échelon = 23 € pour 13 ans d'ancienneté.



**Le statut des personnels de la catégorie C est figé depuis plus de 20 ans et depuis trop longtemps oublié !**

Aucune amélioration n'a été apportée pour les salarié-es dont les grilles varient de 1 à 8 points d'indice à chaque changement d'échelon. Pour la CGT, les grilles indiciaires de cette catégorie ne représentent en aucun cas un choix ou une avancée mais bel et bien un recul et la revalorisation du point d'indice ainsi que la refonte des grilles indiciaires doit être immédiate ! (Pour info, le point d'indice est à 4,63 € brut depuis 2010.)

En 1980, un salarié de catégorie C, sans qualification, gagnait mensuellement le SMIC + 10 % en début de carrière. En 2013, ce même salarié gagne mensuellement en début de carrière le SMIC + 0,03 %, soit une perte de salaire variant de 140 à 500 € selon la filière professionnelle. En fin de carrière, cet écart varie entre 500 € et 1 300 € par mois environ.

**La CGT refuse que la catégorie C soit sacrifiée sur l'autel de l'austérité !**

D'autant plus que les agents de la Fonction publique hospitalière de la catégorie C, qu'ils soient de la filière technique, administrative ou soignante, sont souvent titulaires de Diplômes d'Etat ou professionnels de niveau Bac, et ont développé un savoir-faire et des connaissances approfondies de leurs fonctions, notamment par :

- ⇒ L'utilisation des outils bureautiques
- ⇒ L'utilisation d'internet/intranet pour communiquer avec des interlocuteurs extérieurs ou réaliser des recherches d'exams et/ou de logistique
- ⇒ Une expression claire et précise à l'égard d'interlocuteurs divers et variés
- ⇒ Une prise de note rapide
- ⇒ La gestion des situations conflictuelles (dans le cadre de leurs compétences)
- ⇒ La connaissance, voire la participation à l'élaboration des protocoles d'hygiène et de soins
- ⇒ L'encadrement d'élèves en formation professionnelle
- ⇒ Un niveau de communications avec les professionnels, les patients, les familles (en augmentation vers l'expertise) faisant preuve de compétences relationnelles, notamment dans le cadre des techniques d'accueil physique et téléphonique.

**La relation aux patients nécessite de maîtriser un certain nombre de compétences telles que :**

- ⇒ Savoir écouter
- ⇒ Trouver des solutions aux cas particuliers
- ⇒ Communiquer l'information et connaître le droit du patient
- ⇒ Maîtriser la mise en place du dossier médical personnalisé qui nécessite des compétences en utilisation de l'information pour ne pas briser le secret médical.

De plus, dans la filière des personnels techniques et généraux, les agents de maîtrise exercent des fonctions d'encadrement (de deux à plusieurs dizaines d'agents) et ont souvent la responsabilité d'une ou plusieurs unités fonctionnelles.

Cette reconnaissance se traduit par l'accès à l'indice 430 (et 13 points de NBI s'ils encadrent au moins 5 agents).

**Pour la CGT, il est impératif que ces catégories de personnels soient reclassées dans la catégorie B.**





## La CGT revendique :

- Une augmentation significative de la valeur du point d'indice
- 1,2 x le SMIC à l'embauche pour les agents non qualifiés compte tenu des spécificités de nos secteurs (travail le week-end, horaires coupés, emplois postés etc...)
- 1,6 x le SMIC à l'embauche pour les agents qualifiés
- Une carrière linéaire sans ratio, ni quota
- La suppression de l'échelle 3
- Une revalorisation conséquente des grilles indiciaires
- La prise en compte de la pénibilité de nos métiers
- Le doublement de salaire sur l'ensemble de la carrière
- L'accès à des formations permettant une évolution dans la carrière

**L'HEURE EST A LA MOBILISATION POUR L'ABOUTISSEMENT DE NOS REVENDICATIONS**  
**LE 15 JUIN, TOUS EN SEINE POUR PLACER LES QUESTIONS SALARIALES**  
**AU CŒUR DES REVENDICATIONS !**

**POUR UNE PROTECTION SOCIALE DE HAUT NIVEAU**  
**permettant le financement de nos établissements**  
**et de nos emplois**

**POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC DE SANTE**  
**ET D'ACTION SOCIALE**

**POUR UNE PRISE EN COMPTE REELLE**  
**DE LA PENIBILITE DE NOS METIERS**



### Bulletin de contact

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Age : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
 Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_  
 Etablissement (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Je souhaite : prendre contact  me syndiquer



A retourner à :  
 Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538  
 93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr

# Les salarié-es de la psychiatrie doivent aussi se faire entendre !

## " Tous en Seine "

### Pour la Santé et l'Action Sociale

La psychiatrie subit depuis plus de 20 ans des réformes qui nuisent à une prise en charge de qualité et ne répondent plus aux besoins des populations. Les salarié-es, et particulièrement les soignant-es, souffrent de cette réalité, ils ne sont plus en capacité d'exercer leur métier correctement, dans le respect de la dignité des patients.

**La CGT défend une psychiatrie de secteur**, qui se trouve aujourd'hui réduite à de simples considérations économiques et géographiques. Les pouvoirs publics ont peu à peu détruit la plus grande partie des outils permettant de mettre l'humain au cœur de la prise en charge au nom de la rentabilité et de la gestion comptable, et ont mis à mal notre conception humaniste de la psychiatrie.

La CGT porte comme ambition la création d'une loi d'orientation pour la psychiatrie qui permettrait qu'aucune personne ne soit abandonnée, privée de soins et laissée sur le bord du chemin. Malheureusement, un grand nombre de patients reste aujourd'hui sans prise en charge. **Aujourd'hui, l'état des lieux est catastrophique.**

### Bulletin de contact

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Etablissement : .....

Téléphone : .....

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer



Les suppressions constantes de lits, les transferts massifs de places dans le social et le médico-social se font sans moyens adaptés. Les patients et leurs familles deviennent des clients et le soin n'est plus qu'un coût. L'humain n'est plus considéré comme un sujet, mais comme un objet de marchandisation.

La loi HPST et celle du 5 juillet 2011 ont encore accentué cette déshumanisation. A cela s'ajoute le manque de missions sanitaires au profit de la valorisation du tout-sécuritaire, qui anéantit notre volonté d'être au service du patient et d'avoir des pratiques professionnelles qui obligent à des qualifications de haut niveau.

**Il nous faut être entendus sur l'abrogation de ces lois scélérates.**

## oui

- ▶ A une psychiatrie renouvelée et humaniste, passant par une loi,
- ▶ A des emplois qualifiés avec des formations spécifiques de haut niveau,
- ▶ A des conditions de travail de qualité.

**Pour cela il nous faut reconquérir une protection sociale solidaire et un système de Santé répondant à chacun selon ses besoins et non ses moyens.**

**oui c'est possible, si nous portons la création :**

- ▶ d'un grand service public de la Santé et de l'Action Sociale
- ▶ d'une loi qui place l'humain au cœur de nos pratiques professionnelles.

La CGT sait que rien n'est jamais définitivement acquis, qu'il faut toujours amener des propositions novatrices et ne laisser aucune place au repli, à l'obscurantisme et au chacun pour soi. C'est la raison de notre démarche au service du «tous ensemble», rassemblés, le plus unitaires possible.

**Pour toutes ces raisons, nous, vous, professionnel-les de la psychiatrie, engageons-nous et manifestons nombreux le 15 juin 2013 à Paris !**



# " Tous en Seine "

## avec les Retraité-es

**Pourquoi les retraité-es  
seront-ils aussi  
dans la rue  
le 15 JUIN, à PARIS,  
avec les salarié-es actifs ?**

**Parce qu'ils refusent  
toute nouvelle baisse  
de leur pouvoir d'achat  
et en revendiquent  
l'augmentation :**

- Depuis 1993 : baisse généralisée de 26% du niveau de vie de tous les retraités
- 1/3 des retraité-es perçoivent entre 800 et 1 100 € par mois.
- Plus de 4 millions d'entre eux touchent le minimum contributif : 25% des hommes et 50% des femmes arrivent à la retraite avec le minimum contributif (620€).

Notre branche professionnelle est largement concernée et plusieurs éléments contribuent à l'érosion des pensions :

- Bas salaires = très basses pensions
- Désindexations des pensions sur les salaires
- Coût de la vie (logement, énergie, transports etc.), cotisations et impôts en constante augmentation.

**Actifs et retraité-es,  
tous ensemble à PARIS,  
le 15 juin 2013**  
Pour défendre mes  
revendications, je décide de  
rejoindre la CGT retraité-es



**Parce qu'ils exigent  
le développement  
de la protection sociale et  
l'égalité de l'accès  
aux soins pour tous  
dans le cadre de l'essor  
d'un grand service public  
de santé :**

- Faute d'argent, plus de 14% des retraité-es renoncent à se soigner !
- Les plans de rigueur successifs s'accompagnent toujours d'une série de mesures négatives : hausses des tickets modérateurs et forfaits hospitaliers, dépassements d'honoraires, franchises médicales, réductions d'APA et augmentation des restes à charge, etc.
- Le projet de décision discriminatoire : les plus de 85 ans verraient chaque consultation médicale majorée de 10 €
- Le financement de la perte d'autonomie est laissé très majoritairement à charge des usagers et de leurs descendants...

**Il est possible de faire  
d'autres choix que  
ceux que veulent nous  
imposer le patronat,  
les financiers et les  
politiques qui les  
soutiennent !**

**▶ Avec la CGT,  
faisons partager  
nos exigences  
revendicatives.**

**Droit à une retraite avec un revenu de  
remplacement pour vivre dignement**

- 60 ans doit rester l'âge d'ouverture du droit à la retraite
- Rattrapage de 300€ pour tous les retraités
- Revalorisation des pensions et des retraites complémentaires indexées sur les salaires
- Minimum retraite égal au SMIC, revendiqué par la CGT à 1700 € bruts, pour une carrière complète
- Relèvement des pensions de réversion à 75% de la retraite initiale
- Rétablissement de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu des veufs, veuves et divorcé-es.

**Droit à une Sécurité Sociale solidaire et  
de haut niveau tout au long de la vie**

- Élargissement de l'assiette des cotisations sociales à tous les revenus financiers dont ceux des entreprises
- Suppression des exonérations de cotisations sociales (30 milliards d'€ en 2011)
- Droit universel d'aide à l'autonomie financé par l'assurance maladie de la Sécurité Sociale.

### Bulletin de contact

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Etablissement : .....

Téléphone : .....

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

## FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

### Secteur social et médico-social



Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966  
Compte-rendu CGT  
de la Commission Nationale Paritaire de Négociation  
du vendredi 12 avril 2013



#### **1 ) Approbation du relevé de position :**

« Politique salariale » : la CFTC précise qu'elle était d'accord avec la position à 3,76 €.

La CGT rappelle la position commune d'un point à 3,80 € afin que le SMIC conventionnel soit au moins au niveau du SMIC légal.

#### **2 ) Retour à l'ordre du jour :**

Encore une drôle de séance ! Les employeurs n'ont aucune envie de rentrer dans le vif du sujet et d'entamer la moindre négociation ! Ainsi la FEGAPEI, au nom des employeurs, souhaite connaître le positionnement des organisations syndicales de salarié-es sur l'éventualité d'une négociation d'une Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) qui couvrirait un champ plus large que le Projet Non Lucratif actuel.

Pour se faire, ils évoquent une possible renégociation globale de la CCNT 66 pour la « pré-formater » en vue de cette perspective, à l'heure où d'autres conventions du secteur (CCN 51, Croix Rouge Française...) connaissent des « modifications » importantes.

Les organisations syndicales de salarié-es expriment leur étonnement devant cette façon de procéder et rappellent leur positionnement déjà bien connu.

**Sur la CCUE :** FO et CFTC y sont opposées ; la CFDT, la CFE/CGC et la CGT y sont favorables. Pour autant, tous se retrouvent pour clairement exprimer que ce n'est pas le problème du moment, ni l'ordre du jour.

**La CGT** rappelle la position commune CFE/CGC, CFDT et CGT pour la branche UNIFED :

- Accord pour entrer en négociation sur une CCUE ;
- Moratoire pour l'ensemble des conventions existantes pendant tout le temps de négociation sur la CCUE.

Les employeurs n'ont pas accepté cette démarche et ont continué leur travail de remise en cause des conventions : CCN 51 et Croix Rouge Française. Le moment n'est donc pas à ce débat oiseux, mais bien à des négociations dans la Commission Nationale Paritaire de Négociations de la CCNT 66 pour la défense et l'amélioration de la Convention. Les employeurs sont donc contraints de revenir à l'ordre

du jour en actant que l'ensemble des organisations de salariés sont favorables à l'amélioration de la Convention par la négociation d'avenants au texte actuel. Ils continuent néanmoins leurs manœuvres d'évitement.

#### • Complémentaire santé :

La CGT rappelle ses réserves sur ce volet contenu dans l'Accord National Interprofessionnel (ANI) qui vise à permettre un plus grand désengagement de la Sécurité Sociale. Les employeurs précisent que le projet de Loi indique clairement qu'il faut en passer par une négociation préalable dans la branche. En cas d'échec de cette négociation, elle reviendra devant la CNPN.

#### • Embauche et formation des personnels non qualifiés :

Il est convenu de reprendre la négociation sur la base d'un texte qui pouvait faire consensus lors de la Commission Mixte Paritaire du 19 Octobre 2011.

#### • Intégration des nouveaux métiers :

FO dépose un avenant à ce sujet. Il est convenu que l'ensemble des participants remettra ses propositions pour la prochaine séance de la CNPN. Là aussi, nous aurons à reprendre les propositions qui ont été faites lors de la « révision » de 2011.

Les employeurs jouent la montre, ils n'ont aucun désir de négocier ! Les grandes manœuvres sont en cours pour des rapprochements et fusions, si possible entre syndicats patronaux (SYNEAS et USGERES par ex.). De leur point de vue, il est donc urgent d'attendre !... Mais comptons sur eux pour reprendre l'offensive contre notre CCNT 66 et essayer de la rendre « compatible » avec une CCUE à minima inspirée du « low cost »!

**Notre priorité est donc de maintenir une vigilance renforcée pour anticiper et dénoncer tous les mauvais coups, poursuivre la construction d'un rapport de force qui impose des négociations efficaces améliorant la CCNT 66 et, au niveau de la branche, obtenir à terme une CCUE de haut niveau.**

**Prochaine CNPN :  
Lundi 17 Juin 2013, à 14 heures**



# La Prévention Spécialisée dans la tourmente

## Un exemple de restructuration dans l'Action Sociale :

### La Prévention spécialisée mission de service public au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

Comme l'ensemble des autres formes d'action sociale, la Prévention Spécialisée est confrontée à un encadrement budgétaire drastique du fait des contraintes rencontrées par les départements ces dernières années particulièrement depuis la crise économique et financière : réduction des déficits publics, critères de convergence des traités européens, dette publique, politique salariale corsetée...

De ce fait, cette action éducative et sociale de proximité en direction de la jeunesse en rupture, dans des territoires urbains, péri-urbains, semi-urbains voire ruraux, qui n'est pas une dépense obligatoire des départements, est l'objet de coupes sombres et d'attaques régulières sur le contenu même de ses missions et de ses fondamentaux : valeurs, principes, méthodes d'intervention et modes d'action.

Exemple, le 18 décembre 2012, le budget alloué par le Conseil général de la Seine-Maritime à la Prévention Spécialisée a été divisé par deux. De 6,8 millions d'euros l'an passé, il ne sera plus que de 3,4 en 2013.

La conséquence directe de cette cure d'austérité qui s'inscrit dans toutes les politiques actuelles mises en place : des licenciements massifs (plus de 70 personnes concernées) pour les salariés des 9 associations du département !

Outre la baisse des dotations budgétaires et les licenciements en cours, les associations de Seine-Maritime sont « invitées » comme dans beaucoup de départements avec des moyens humains amoindris « à recentrer leur travail sur les jeunes de 13-18 ans ».

Depuis 2 ans le Collectif « Prévention Spécialisée » dresse l'état des lieux des restructurations, sur la plupart des régions, dans ce secteur (près de 4000 salariés, plus de 350 structures) : diminution des subventions, dé-conventionnement, suppression d'équipes, licenciements, recentrage sur des tranches d'âge de populations plus jeunes.

### **Le collectif «Prévention Spécialisée» organise et va organiser dans les prochaines semaines une série d'initiatives :**

- ⇒ Diffusion d'un tract national (diffusé en mars pour le rassemblement de soutien aux salariés de Prévention Spécialisée de Seine-Maritime à Rouen le 26 mars)
- ⇒ Demande d'audience à l'Assemblée des Départements de France (A.D.F.)
- ⇒ Tenue d'une conférence de presse nationale
- ⇒ Rédaction d'une plaquette
- ⇒ Organisation d'une RENCONTRE NATIONALE DES SYNDICATS CGT DE LA PREVENTION SPECIALISEE le 17 octobre 2013 à Montreuil autour de « la question éducative et sociale» avec la participation du sociologue Michel KOKOREFF
- ⇒ Participation également aux Assises de la Prévention Spécialisée organisées par le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (C.N.L.A.P.S.) à Lyon en novembre 2013 : stand, diffusion de la plaquette, participation aux débats, conférence de presse

La construction de repères revendicatifs propres à ce secteur, le déploiement en vue d'une syndicalisation renforcée et le développement de supports de communication s'inscrivent dans la mobilisation pour notre manifestation nationale à Paris du samedi **15 juin 2013** et la préparation du 7<sup>e</sup> congrès de l'U.F.A.S. en lien avec celui de l'Union Fédérale de la Santé Privée (les 2 congrès se tiendront en commun du **8 au 11 octobre 2013** à Balaruc-Les-Bains dans l'Hérault.

## **Recensement des forces organisées CGT en prévention spécialisée :**

Afin d'établir parallèlement à « l'état des lieux sur les restructurations dans le secteur de la Prévention Spécialisée » un « état des lieux des forces organisées », le collectif, en lien avec l'Espace Organisation Vie Syndicale, s'adresse aux U.S.D., aux animatrices/animateurs des Commissions Action Sociale au sein des U.S.D., aux coopérants dans les départements et régions (membres de la C.E.F.) et aux coordinations régionales pour qu'elles fassent connaître les syndicats et syndiqués de ce secteur. Un nombre important de services, de clubs et équipes appar-

tiennent à des associations déployant d'autres activités dans la Protection de l'Enfance (comme les Sauvages de l'Enfance par exemple) voire au-delà (social plus largement voire médico-social). De ce fait, un certain nombre de syndiqué-e-s ne sont pas identifié-e-s.

Il s'agit de bien recenser avec l'aide du CoGiTiel pour mieux animer le travail revendicatif dans ce secteur.

Mieux connaître notre implantation pour mieux organiser notre déploiement, diffuser nos propositions et revendications CGT tels sont les objectifs.

**Pour tout contact,  
Secrétariat UFAS :**

**Téléphone : 01 55 82 87 81  
Courriel : ufas@sante.cgt.fr**

### **Collectif Prévention Spécialisée**

<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir au devenir de l'action éducative de Prévention Spécialisée, les conditions d'exercice professionnel (contexte, conditions de travail...) et élaborer des positions et des propositions CGT pour intervenir syndicalement tant au niveau territorial qu'au niveau national</li> </ul>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Construire des repères revendicatifs propres à ce secteur professionnel</li> <li>2. Développer une expression C.G.T. auprès des salariés des Clubs, équipes et services de Prévention Spécialisée et au-delà.</li> <li>3. Organiser le développement de la syndicalisation dans ce secteur</li> </ol>
<b>Référent Bureau UFAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jean-François MARSAC</li> </ul>
<b>Animateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alexandre LEBARBEY et Jérôme TURGE</li> </ul>
<b>Calendrier 2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 janvier 2013 • 22 février 2013 • 29 mars 2013</li> <li>• 26 avril 2013 • 17 mai 2013</li> </ul>
<b>Composition du collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Syndicats et syndiqués CGT des Clubs, équipes et services de Prévention Spécialisée (base un remboursement par région)</li> </ul>
<b>Coopérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Invitations ponctuelles : Services Publics, UGFF/PJJ, Organismes Sociaux, FERC...</li> </ul>
<b>Documents de référence</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Plaquette « Pour une véritable mission de Service Public en Prévention Spécialisée » analyses et propositions de la CGT 2002 (8 pages)</li> <li>2. Tracts (1992-2012)</li> <li>3. Comptes-rendus de 1990 à 2013</li> <li>4. Déclaration Groupe de Travail Inter-institutionnel (DGAS) avril 2002</li> </ol>
<b>Projets et plan de travail (en cours)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation d'un document « état des lieux des restructurations en Prévention Spécialisée depuis 2010 »</li> <li>2. Tenue d'une conférence de presse nationale</li> <li>3. Rassemblement de soutien Rouen le 26 mars 2013</li> <li>4. Demande d'audience à l'A.D.F.</li> <li>5. Réactualisation de la plaquette</li> <li>6. Organisation d'une Rencontre nationale des syndicats CGT de la Prévention Spécialisée 17 octobre 2013 à Montreuil (projet)</li> <li>7. Participation aux Assises de la Prévention Spécialisée organisées par le CNLAPS en novembre 2013 à Lyon</li> </ol>